

de l'éloquence enfin, l'éloquence d'un honnête homme et d'un esprit supérieur."

Son discours en faveur de l'abolition du double mandat qui permettait aux membres du gouvernement et du parlement fédéral de siéger dans la Chambre provinciale, acheva de convaincre le pays que la province de Québec possédait un grand orateur. Il avait dit dans ce discours :

" Avec le simple mandat, j'ai la garantie que les droits et les privilèges de Québec seront conservés, respectés et que sa position sera maintenue ; avec le double mandat, ces droits et privilèges me paraissent dans un danger perpétuel. . .

" Avec le simple mandat, Québec est Québec ; avec le double mandat, ce n'est qu'un appendice d'Ottawa."

Lorsque dans un pays comme le nôtre un homme débute par de pareils coups de maître, son avenir est assuré, toutes les portes du succès s'ouvrent devant lui. Rien ne l'arrête dans sa marche ascendante, si au talent il joint le tact, la sagesse, la force de résister aux séductions de la flatterie, des applaudissements, s'il continue à travailler, à s'instruire, à développer ses dons naturels, s'il se croit tenu envers Dieu et les hommes de donner toute la mesure de son talent, de justifier les espérances de la patrie.

Or, Laurier avait dans toute sa plénitude le sentiment de l'honneur, du devoir et la noble ambition de se faire légitimement et honnêtement un nom, un nom honorable.